

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 02 OCTOBRE 2009**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 02 octobre 2009, à 20h30, sous la présidence de Jean-Luc Fraisse, maire.

Tous les conseillers étaient présents.

Secrétaire de séance : Eric Jacob a été élu à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Adoption du procès verbal de la précédente réunion

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

1. Délibérations :

• **Chaufferie au bois : étude de faisabilité complémentaire**

Roland Puech, vice-président de la commission Eau, assainissement, ordures ménagères et chauffage urbain, rappelle au conseil les conclusions de l'étude de faisabilité pour l'extension du réseau de chaleur bois réalisée par le bureau d'études Sylvenergie. Celui-ci avait écarté la création d'une nouvelle chaudière en centre-bourg ; d'où un coût d'investissement onéreux, une puissance de chaudière élevée, une densité énergétique faible en raison de la longueur du réseau et un retour sur investissement dépassant les 30 ans, ce qui n'assure pas la viabilité du projet. La commission, sur les conseils de l'ADEME, propose de faire réaliser une étude complémentaire dont les objectifs seraient le prolongement du réseau existant aux bâtiments se situant dans la zone de la chaufferie existante (gendarmerie, logements sociaux du Fonds de Bar et du lotissement des Narcisses, usine Intermed, ex-usine CIM, Maison d'accueil spécialisée) et la création d'une chaufferie pour les bâtiments implantés au centre du bourg (mairie, école, La Poste, ancienne gendarmerie, maison de retraite, église/cure).

R. Puech soumet au conseil les offres des trois bureaux d'études consultés : François et Volle, ERE 43 et Perrussel SARL. Sur proposition de la commission, le conseil décide à l'unanimité, de retenir la proposition du BET Perrussel, de Brives-Charensac, pour 4 135€ HT, de valider le plan de financement, à savoir : ADEME (17%), Région (17%) et Conseil général (16%), et de demander les subventions les plus larges possible aux financeurs précités.

• **Alimentation en eau potable du village de Besses : choix du maître d'œuvre ; demande de subventions**

Roland Puech, vice-président de la commission Eau, assainissement, ordures ménagères, chaufferie, rappelle au conseil qu'en décembre 2001 l'association pour la gestion des eaux du Bois-Petit s'est dissoute faisant, de fait, apport du captage et du réseau de Besses à la commune. Depuis, un système de chloration par augets basculants a été installé, mais reste insuffisant. Le village de Besses est desservi par une source dont la qualité et la quantité ne permettent plus une alimentation correcte du village ; le réseau de distribution, ainsi que le réservoir, sont également vétustes et ne peuvent pas être réutilisés ; par conséquent, son abandon est recommandé. Une étude devra être conduite afin d'étudier deux solutions : utilisation du trop-plein des sources de Fix ou raccordement AEP du village sur la conduite de transfert de Fix.

Une consultation de bureaux d'études a été organisée pour conduire une mission de maîtrise d'œuvre sur ce projet ; les quatre bureaux d'études consultés ont répondu. Sur proposition de la commission d'appel d'offres, le conseil décide à l'unanimité de confier la mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'études BEMO, de Brives-Charensac, au taux de 4,5% du montant HT des travaux additionnés de 1 600€ pour la réalisation des levés topographiques et sollicite des subventions les plus larges possibles auprès du Conseil général et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

• **Reprise des captages de Fonteline : choix du maître d'œuvre ; demande de subventions**

Roland Puech, vice-président de la commission Eau, assainissement, ordures ménagères, chaufferie, rappelle au conseil qu'un arrêté préfectoral oblige la commune à réaliser la protection du captage de Fonteline. Lors d'une réunion avec les représentants de la DDASS et du SATEA (Service d'Assistance technique à l'Eau et à l'Assainissement du Conseil général), il a été convenu que les deux captages doivent être déplacés en dehors

de la zone urbanisée. Toutefois, pour ne pas perturber l'alimentation en eau de la commune, les travaux devront se dérouler en deux phases : reprise tout d'abord du captage de Fonteline n°1 (situé vers le terrain de pétanque), actuellement non utilisé et, en cas de réussite de cette première étape, travaux sur le captage n°2.

Quatre maîtres d'œuvre ont été consultés, deux seulement ont répondu. Sur proposition de la commission d'appel d'offres, le conseil décide à l'unanimité de retenir l'offre du bureau d'études AB2R, du Puy en Velay, pour ses qualifications et ses nombreuses références, pour un montant forfaitaire de 23 650€ HT, additionnés d'une option de 2 300€ HT relative à la déclaration environnementale, et sollicite les subventions les plus larges possibles auprès du Conseil général et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

• **Piste forestière Sauzet-La Sagne : convention de maîtrise d'ouvrage-demande de subventions**

M. le Maire rappelle au conseil qu'en 2003, les communes d'Allègre, Céaux d'Allègre, Fix-St-Geney, La Chapelle-Bertin, Monlet et Vernassal ont adopté un schéma de desserte forestière prévoyant la réalisation de pistes forestières en vue de permettre la mobilisation de bois de coupe dans de meilleures conditions. En 2007, les modalités de prise en charge ont été modifiées et permettent désormais la réalisation de pistes qui n'étaient pas prévues dans le programme initial. En conséquence, la commune d'Allègre propose, sous réserve de l'accord de la commune de Varennes-Saint-Honorat, d'adjoindre à ce programme une partie du chemin rural reliant Cheneville à Vernassal, et plus précisément des prés de Sauzet au carrefour de La Sagne, qui n'avait pas été prévue dans le programme initial ; il est envisagé de niveler et empierrer la chaussée de cette partie de la voie qui présente, la particularité d'être située d'abord sur le territoire de la commune de Varennes avant d'être mitoyenne de ces deux communes, à savoir : 176 ml sur le territoire de la commune de Varennes et 176 ml à cheval sur le territoire de chacune des deux communes.

La commune de Varennes-Saint-Honorat pourrait confier, par voie de convention, à la commune d'Allègre la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des études et des travaux, la commune de Varennes remboursant la commune d'Allègre de sa quote-part calculée au prorata des longueurs de voirie concernées (264/352^{ème}), déduction faite des subventions que celle-ci aura perçues pour les travaux réalisés sur son territoire.

Une telle réalisation peut être subventionnée à hauteur de 80% (Etat-Feader : 70 % et Conseil général : 10 %).

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- de réaliser cette piste forestière ;
- d'approuver le projet de convention de maîtrise d'ouvrage entre les communes d'Allègre et de Varennes-Saint-Honorat ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention ;
- de demander les subventions les plus larges possibles à l'Etat-Feader et au Conseil général (CG2D).

• **Piste forestière : projet intercommunal de réfection du chemin rural du tour de Bar**

M. le Maire expose au conseil que les communes d'Allègre, Céaux d'Allègre et Monlet envisagent de réaliser la piste du « tour de Bar » prévue dans le schéma de desserte forestière en 2003 pour faciliter l'exploitation de la forêt sur le mont Bar. Mais, bien que ce chemin soit éloigné du cratère qui fait l'objet de mesures de protection particulières, le mont Bar est un site sensible qui mérite que toutes les précautions soient prises pour assurer le respect non seulement les intérêts des différents usagers (propriétaires, exploitants, professionnels de la forêt), mais aussi les sensibilités des différents utilisateurs (promeneurs, randonneurs,...). C'est pourquoi, avant même que commence la collecte des accords des propriétaires, a été créé un comité de pilotage composé des acteurs impliqués depuis plusieurs années dans la préservation et la gestion du site. Ce comité, qui s'est réuni le 16 septembre, a décidé que la piste ne devrait pas excéder 3m à 3,50m de large, que la nature du sol devrait permettre la marche à pied sans difficultés et s'harmoniser avec la composition actuelle du sol et que les souches devraient être évacuées. Une étude paysagère pourra être conduite pour établir les prescriptions à observer afin de préserver l'écosystème de Bar et les conditions à respecter pour assurer la bonne intégration de la piste dans le milieu environnant. La réglementation de la circulation des véhicules à moteur actuellement en vigueur devra être harmonisée sur l'ensemble des communes concernées.

• **Ligne ferroviaire Sembadel-Darsac : projet de cession par RFF ; avis de la commune**

M. le Maire présente au conseil le projet de cession de la ligne Sembadel-Darsac par RFF. Il rappelle que la Communauté de communes des Portes d'Auvergne s'est portée acquéreur de ce tronçon afin de pouvoir le mettre à disposition du Syndicat mixte de Développement ferroviaire du Livradois-Forez dans le but d'y développer une activité touristique.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de ne pas se porter acquéreur de la ligne ferroviaire Sembadel-Darsac pour la partie qui concerne la commune d'Allègre, sous réserve que l'acquisition par la Communauté de communes soit menée à bonne fin.

- **Déclaration d'intention d'aliéner**

Le conseil décide de ne pas utiliser le droit de préemption de la commune sur l'immeuble cadastré C-556 sis Les Rivaux.

- **Maison des chasseurs : remboursement des frais à un membre bénévole**

En vertu de la délibération du 09/01/2009 autorisant la commune à participer à hauteur de 20 000€ HT à l'achat des fournitures pour la construction de la maison des chasseurs, le conseil décide à l'unanimité, de procéder au remboursement de M. Dionnet Christophe pour des fournitures qu'il a payées à titre personnel. Le paiement sera effectué par mandat administratif sur le compte de M. Dionnet Christophe domicilié à Moulis, commune de Vernassal pour un montant de 138.87€ HT, soit 166.09€ TTC.

- **Site internet : remboursement des frais d'hébergement au concepteur**

M. le Maire rappelle au conseil que le site internet de la commune est de nouveau tenu à jour ; cette remise en fonctionnement a été obtenue grâce à la collaboration d'Alain Bernard qui a, pour ce faire, réglé les frais d'hébergement pour 2009 correspondant à la somme de 28,56€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de procéder au remboursement de M. Bernard domicilié 34 rue ND de l'Oratoire, à Allègre ; le paiement sera effectué par mandat administratif sur le compte de celui-ci.

- **Indemnité de logement des instituteurs ; taux de base 2009**

Conformément aux modalités en vigueur, le Conseil décide à l'unanimité de fixer le montant de l'indemnité de logement 2009 à : indemnité de base annuelle + 25% = D.S.I.

2. Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal donnée au Maire :

- **Utilisation du droit de préemption de la commune sur la parcelle B-390**

M. le Maire informe le conseil que la parcelle B-390 est située en zone NA du POS dans un secteur destiné à devenir une réserve foncière en vue d'une urbanisation à moyen ou long terme ; le règlement de la zone soumet son urbanisation à la réalisation d'un plan d'aménagement de zone qui ne pourra être mené à bien que si l'opérateur a la maîtrise de l'ensemble des terrains. En conséquence, après consultation et avis favorable de la commission Urbanisme élargie, M. le Maire a exercé le droit de préemption de la commune sur cette parcelle.

- **Location de l'appartement de l'Ecole**

M. le Maire informe le conseil que l'appartement 3^{ème} étage, gauche de l'Ecole est loué depuis le 4 septembre moyennant un loyer mensuel de 264€.

3. Informations sur l'activité de la CCPA

- **Stratégie de la CCPA** : lors du bureau du 26 août, la stratégie de la CCPA proposée au Pays du Velay en vue de la mise au point des contrats Auvergne+ de la Région a été définie de la façon suivante : 1) zone d'activités du Bois de la Dame, à Nolhac ; 2) maison de santé pluridisciplinaire à Allègre ; 3) piscine couverte à St-Paulien ; 4) chemin de fer Sembadel-Darsac.

- **Création d'un poste d'agent de développement** : le président propose que soit créé un poste d'agent de développement qui aurait une double mission : un volet touristique (gestion de la Maison du mont Bar, recherche d'une clientèle pour les classes de découverte, développement de l'offre touristique) et un volet économique (recherche d'entreprises qui désireraient s'installer sur la ZA du Bois de la Dame, gestion de la halle d'exposition).

- **Halte-garderie** : aux dernières nouvelles, l'ouverture de la halte-garderie est prévue pour la mi-octobre. Elle sera gérée par une éducatrice jeunes enfants. Les enfants seront accueillis sur deux journées entières : les mardis et jeudis.

4. Informations de la municipalité

- **AEP Les Crozes** : Roland Puech donne lecture d'une lettre par laquelle des habitants des Crozes demandent à la commune de prendre en charge la gestion du réseau d'eau du village. Le captage est en bon état ; le réservoir, d'une contenance de 25m³, est beaucoup trop important pour le seul village. Il conviendrait d'abaisser la hauteur d'eau à 30 cm et d'installer un robinet afin que l'eau se renouvelle. Une réunion avec les habitants du village sera organisée afin d'évoquer la cession à la commune des parcelles sur lesquelles sont implantées le captage et le réservoir. Dans un premier temps, le nettoyage du réservoir sera effectué par l'équipe technique municipale.
- **Rentrée scolaire** : Gilbert Meyssonier rend compte de la rentrée scolaire : l'École laïque Jean Macé compte 104 élèves et 4 postes d'enseignants alors que l'an dernier il y avait 5 enseignants pour 101 élèves. La fermeture d'une classe s'est traduite par une augmentation des effectifs par classe, soit 28 et 29 élèves pour les cours élémentaires et moyens. Malheureusement, ces conditions de travail pénalisent grandement la scolarité des élèves.
Au Collège, les effectifs restent stables. M. Emmanuel Forestier, nouveau principal du collège, a pris ses fonctions à la rentrée, ainsi que le nouveau conseiller principal d'éducation et la nouvelle gestionnaire.
- **Déclaration d'une activité de stockage et de broyage plastiques** : M. le Maire informe le conseil que la Préfecture a accordé à la SARL Broyages Industriels Vacher deux récépissés, l'un pour la modification de la nature et du volume des stockages de plastiques pour son activité route de Châteauneuf et l'autre pour la création d'une activité de stockage et de broyage de plastiques rue Gabriel Breul
- **Réfection du pont du Mallet** : M. le Maire rappelle au conseil que le pont a souffert de la crue de la Borne de novembre 2008 et que les travaux de réfection ont été budgétés. Compte tenu de la spécificité de ceux-ci et du matériel nécessaires, une seule entreprise a été consultée, l'entreprise Pastre, de Fix, dont le devis s'élève à 6 200€ HT, soit 7 415,20€ TTC. Ce devis entrant dans l'enveloppe prévue au budget primitif, le conseil approuve la réalisation des travaux et le choix de l'entreprise ; une subvention pourrait être accordée à la commune au titre du fonds de solidarité.
- **CPIE** : le Centre permanent d'Initiation à l'Environnement (CPIE) propose de réaliser gracieusement une étude en vue d'effectuer des économies d'eau sur les installations communales ; cette étude devrait déboucher sur des préconisations de travaux à la charge de la commune. Le conseil, sensible à cette proposition, décide d'y donner suite.
- **Enfouissement lignes électriques secteur Sannac-Les Crozes** : à la suite de l'épisode neigeux du 14 décembre 2008, ERDF a inscrit à son programme l'enfouissement des lignes alimentant les villages de Sannac, Sassac, Chabannes, Les Crozes ; réalisation des travaux prévue en 2011-2012
- **Concert au Centre George Sand** : En collaboration avec l'association Tékitoa, l'AGUMAA organise un concert de qualité le 10 octobre : « Alain Hivert chante Jean Ferrat ».
- **Secrétariat de mairie** : depuis le 1^{er} septembre, Joëlle Maurin assure le standard téléphonique et l'accueil du public les matins de 9h00 à 12h00. L'ensemble du conseil lui souhaite une bonne adaptation dans ce nouveau poste.
Les horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie sont désormais : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15, les mercredis de 13h30 à 17h00, les vendredis et samedis de 9h00 à 12h00.
- **Coupes de bois de chauffage** : une réunion avec les intéressés aura lieu le samedi 17 octobre, à 10h00, en mairie. Plusieurs lots sont d'ores et déjà marqués ; chaque lot sera attribué pour l'euro symbolique par tirage au sort.

5. Questions des conseillers et du public

- **Déchets inertes** : le public pose le problème de l'élimination des déchets inertes depuis la fermeture de la décharge de Pinet. Le SICTOM refuse de se saisir de ce problème ; des solutions existent à titre privé, mais la

commune n'a, à ce jour, pas trouvé de solution alternative. Plusieurs possibilités sont évoquées : SICTOM, recherche de terrains adaptés sur la commune, recherche d'une solution avec d'autres communes.

Séance levée à 23h15.